

COMMUNE D'ESSERT-ROMAND

HAUTE-SAVOIE

REFECTION DE TOITURE

**65, Route de Thonon
74110 ESSERT ROMAND**

Acte d'Engagement

Procédure de consultation : procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence

(Article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016)

**ACTE D'ENGAGEMENT
MARCHE DE TRAVAUX**

MAITRE DE L'OUVRAGE : COMMUNE D'ESSERT ROMAND - HAUTE-SAVOIE

OBJET DU MARCHE : **REFECTION DE TOITURE**
65, Route de Thonon – 74110 ESSERT ROMAND

LOT N° 01 : REFECTION DE TOITURE

DATE DU MARCHE :

MONTANT T.T.C. :

IMPUTATION : s/chap :
article :

Cachet de l'entreprise

Mandataire de la Maîtrise d'Oeuvre :

Sarl Amandine MILLET
68, contre-allée du Larry
74200 Marin
Tél : 04 50 70 16 73
Mail : millet.economiste@gmail.com

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 :

Madame le Maire d'Essert Romand

Pouvoir adjudicateur : Madame le Maire d'Essert Romand

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier Principal de Saint Jean D'Aulps.

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE PREMIER – CONTRACTANT(S)

Je soussigné, (1)

M.

Agissant pour le compte de

Tél :

Mail :

Siren :

APE :

M'engage - nous engageons- (2) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessous, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

Le candidat déclare :

- avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés
- après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles 45 à 50 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015
- et avoir remis une attestation sur l'honneur indiquant son intention ou non de faire appel pour l'exécution des prestations, objet du marché, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

Je m'engage sur la base de mon offre exprimée en euros. (2)

J'engage le groupement dont je suis mandataire sur la base de mon offre exprimée en euros. (2)

L'offre ainsi présentée ne lie toutefois le candidat que si son acceptation lui est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

(1) voir annexe 1

(2) rayer la mention inutile

ARTICLE 2 – PRIX

2-1 MONTANT DU MARCHE

Le prix est ferme et révisable. **Le mois d'établissement du prix est le mois de MARS 2018**

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P.

Les travaux du lot concerné seront rémunérés en application des dispositions suivantes :

LOT N° DESIGNATION :

MONTANT HORS TVA :

€

T.V.A. 20 % :

€

MONTANT TVA INCLUSE :

€

SOIT EN LETTRES :

OPTION 01 OBLIGATOIRE : **€ H.T.**

2.2 – AVANCE (à compléter obligatoirement)

Conformément à l'article 5.2 du C.C.A.P. :

- Il n'est pas prévu d'avance forfaitaire pour les marchés dont le montant est inférieur à 50 000 € H.T.
- Si le montant de ce marché est supérieur à 50 000 € H.T., l'entreprise désignée à l'article 1 :
 - Accepte de percevoir l'avance et doit donc fournir une garantie bancaire à première demande représentant 5 % du montant TTC du marché
 - Refuse de percevoir l'avance

2.3 – PRESTATIONS SOUS-TRAITEES DESIGNÉES AU MARCHE

- Les annexes n° 2 du présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; les montants des prestations sous-traitées indiqués dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

- Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.
- Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

.....
(en lettres)

pour les sous-traitants suivants :

.....

2.4 – PRESTATIONS SOUS-TRAITEES ENVISAGEES

- En outre, le tableau ci-dessous indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au Pouvoir Adjudicateur ; les sommes figurant sur ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

| NOM DU SOUS-TRAITANT | NATURE DE LA PRESTATION | MONTANT T.T.C. |
|----------------------|-------------------------|----------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

2.5 – CREANCE PRESENTEE EN NANTISSEMENT OU CESSION

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est de :

(en chiffre)

(en lettres)

TVA incluse

La présente copie certifiée conforme à l'original est délivrée en unique exemplaire en vue de la notification éventuelle d'une cession ou d'un nantissement de créances consentis conformément aux articles L313-23 à L313-34 du code monétaire et financier (es. Loi 81/1 du 2 janvier 1981 modifié) facilitant le crédit aux entreprises.

ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHE – DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution des travaux partent de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de les commencer et sont fixés comme suit :

3 (trois) mois dont 3 (trois) semaines de période de préparation

Le calendrier d'exécution contractuel des travaux, établi par le maître d'œuvre et contenu dans le dossier de consultation des entreprises, fixe les délais partiels de chaque lot.

ARTICLE 4 – PAIEMENTS

4.1 - UN SEUL ENTREPRENEUR

Les modalités de règlement des comptes du marché sont spécifiées au CCAP

Le Pouvoir Adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de
- sous le numéro
- à

(Joindre impérativement un R.I.B.)

Toutefois, le Pouvoir Adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes ci-jointes.

En cas de groupement, le compte sera un compte commun

4.2 - ENTREPRENEURS GROUPES CONJOINTS ET SOLIDAIRES

Le Pouvoir Adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après

| NATURE DE LA PRESTATION | DESIGNATION DE L'ENTREPRISE | DESIGNATION DU COMPTE A CREDITER |
|-------------------------|---|--|
| | Nom de l'Entreprise : Raison sociale : | Etablissement : Titulaire du compte : Numéro de compte : |
| | Nom de l'Entreprise : Raison sociale : | Etablissement : Titulaire du compte : Numéro de compte : |

Toutefois, le Pouvoir Adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie

- à mes torts exclusifs, ne pas tomber
- aux torts exclusifs de la société (ou le groupement économique) pour laquelle j'interviens, que celle-ci ne tombe pas
- aux torts exclusifs des sociétés pour lesquelles nous intervenons, que celles-ci ne tombent pas

sous le coup des interdictions découlant des articles 45 à 50 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Je certifie (nous certifions) sur l'honneur, et sous peine d'exclusion des marchés publics, que l'exécution des travaux ci-dessus mentionnés sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3, L143-5 et L620-3 du code du travail.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

ARTICLE 5 – Durée et validité de l'offre

La durée de validité des offres est de 120 jours

Fait en un seul original

A _____, le

Mention(s) manuscrite(s)

"LU ET APPROUVE"

Signature(s) de l' (des)

Entrepreneur(s)

VISA

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A _____ le

Le représentant du pouvoir adjudicateur :

Reçu notification du marché, _____ le

l'(les) Entrepreneur(s) :

ANNEXE 1

ANNEXES AU CADRE D'ENGAGEMENT

Formules à utiliser par les entrepreneurs candidats pour compléter l'article 1 - Contractant

- Le contractant est une entreprise individuelle : Utiliser la formule **A**

- Le contractant est une société (ou un groupement
d'intérêt économique) : Utiliser la formule **B**

- Le contractant est un groupement d'entreprises solidaires : Utiliser la formule **C**

A

Monsieur (Nom et prénoms)
- agissant en mon nom personnel
- domicilié à..... (Adresse complète et N° de téléphone)
- immatriculé à l'INSEE :
 N° d'identité d'entreprise (SIREN).....
 N° d'identité d'établissement (NIC).....
 N° de SIRET.....
 Code d'Activité Economique Principale (APE)
 N° d'identification au Registre du Commerce (RC)..

B

Monsieur (Nom et prénoms)
- agissant pour le compte de (Intitulé complet de la société)
- société (ou groupement économique)
 ayant son siège social à : (Adresse complète et N° de téléphone)
- immatriculé à l'INSEE :
 N° d'identité d'entreprise (SIREN).....

N° d'identité d'établissement (NIC).....

N° de SIRET.....

Code d'Activité Economique Principale (APE)

N° d'identification au Registre du Commerce (RC)..

C

| | |
|----------------|---|
| Monsieur | Dans le cas d'un groupement d'entre- |
| | preneurs solidaires, chaque entrepreneur |
| | (1) de ce groupement doit compléter la |
| | formule C en utilisant : |
| Monsieur..... | - la formule A, s'il s'agit d'une entreprise |
| | individuelle. |
| | - la formule B, s'il s'agit d'une société (ou |
| | d'un groupement d'intérêt économique) |

Les entreprises ci-dessus étant groupées solidaires et l'entreprise.....
étant leur mandataire ⁽¹⁾.

(1) Cette clause est à remplir aussi bien lorsque le groupement d'entrepreneurs solidaires est candidat pour la totalité du marché (ou pour le lot principal), que lorsqu'il est seulement candidat pour un lot accessoire.

ANNEXE 2

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance (1).

Marché :

- titulaire :

- objet :

Sous-traitant :

- nom, raison ou dénomination sociale :

- entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

.....

- numéro d'identité d'établissement (S.I.R.E.T.) :

- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers :

- adresse :

- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :

Conditions de paiement du contrat de sous-traitance :

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes : selon les dispositions décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et en application du CCAP du marché

- Date (ou mois) d'établissement des prix : mars 2018

- Modalité de variation des prix : prix ferme et actualisable

- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses : application des dispositions du CCAP

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016: Madame le Maire d'Essert Romand.

- Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier Principal de Saint Jean d'Aulps.

Acceptation du sous-traitant

L'Entrepreneur,

Le Sous-traitant,

A _____, le

A _____, le

Le Pouvoir Adjudicateur,

A _____, le

(1) Pièces jointes :

Déclaration du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles 45 à 50 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

- Attestation sur l'honneur du sous-traitant concerné indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L 125-1 et L125-3 du Code du travail